



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

#### Le Tour de Romandie à La Neuveville : soyez de la course !

Après 2012 et 2015, notre cité accueillera à nouveau le Tour de Romandie, dont la 74<sup>e</sup> édition se déroulera du 27 avril au 2 mai 2021. Le départ de la 3<sup>e</sup> étape de cette année aura lieu le jeudi 29 avril depuis La Neuveville.

C'est une fierté pour la Commune de contribuer à l'organisation de cet événement sportif majeur. Au-delà du départ donné aux abords de la vieille ville, le Tour passera une seconde fois dans les rues neuvevilloises, ceci quelques minutes plus tard après avoir fait le tour du Jolimont. L'étape conduira ensuite le peloton composé d'une vingtaine d'équipes jusqu'à Saint-Imier.

Le Tour de Romandie est un événement cycliste de grande importance bénéficiant d'une audience suisse et internationale. Il offre un spectacle sportif fascinant. Il s'agit d'une réelle opportunité de mettre La Neuveville et sa qualité de vie sur le devant de la scène régionale, nationale et internationale.

Nous souhaitons tout naturellement vous joindre au succès de cette manifestation en vous invitant à vous associer à l'organisation locale en qualité d'entreprise partenaire. Une des possibilités offertes est de mettre en avant le logo et le nom de votre entreprise sur le véhicule publicitaire du Tour. Celui-ci sillonnera non seulement la Romandie pendant les 6 jours de course, mais également les routes de la région pendant toute la saison.

D'autre part, votre entreprise profitera d'une visibilité sur les gilets des "Covid Angels de La Neuveville". Ces personnes s'assureront du bon déroulement des mesures sanitaires durant cet événement. Enfin, les réseaux sociaux partageront votre marque de soutien.

Par ce biais, vous aurez le privilège de jouir d'une grande visibilité tout en soutenant le comité d'organisation, votre Commune et cette manifestation. Contactez-nous à [tdr@neuveville.ch](mailto:tdr@neuveville.ch) pour plus de précisions.

Ensemble, faisons rayonner notre cité et votre entreprise loin à la ronde !

A titre privé, si vous souhaitez également apporter votre soutien à la manifestation vous pouvez le faire via un don en faveur de la Caisse municipale de La Neuveville avec motif de versement "Sponsoring TDR 2021", sur CCP 25-1173-5 IBAN CH32 0900 0000 2500 1173 5.

#### Votre comité d'organisation neuvevillois :

Catherine Frioud Auchlin, présidente  
Olivieri Andrea, vice-président et animation  
Carbone Vladimir, secrétaire  
Ducrot-Geinoz Virginie, presse  
Evard Claude, sécurité  
Biasca René, logistique/constructions  
Louis Hubert, parcours écoles  
Louis Aurèle, département des loisirs  
Cochet Matthieu, sponsoring  
Bozic Milo, sponsoring  
Richard Serge, véhicule publicitaire du Tour

### CORONAVIRUS

#### Communiqué du Conseil municipal suite aux décisions du Conseil fédéral du 19 mars 2021

Chères Neuvevilloises, Chers Neuvevillois,

Les décisions du Conseil fédéral du 19 mars dernier restent dans la ligne déjà adoptée précédemment par le gouvernement fédéral, notamment au niveau du télétravail. **Le Conseil municipal a ainsi décidé de maintenir la fermeture de l'administration au public jusqu'à nouvel avis, mais au moins jusqu'au 14 avril 2021.** Cette mesure vise à limiter la propagation du coronavirus et à protéger les utilisateurs des services communaux de même que les employés eux-mêmes. Nous espérons que la situation continuera à évoluer favorablement et que nous serons en mesure de rouvrir notre administration au public à la prochaine étape du déconfinement.

Toute l'administration reste à votre service et l'Exécutif communal saisit ce communiqué pour remercier les collaborateurs/trices pour leur dévouement. Comme jusqu'à présent, **tous les services seront atteignables par téléphone, courriel ou courrier postal.** Dans tous les cas, le service concerné prendra contact avec vous le plus rapidement possible. Si la situation l'exige, une rencontre pourra être organisée dans les limites de ce qui est autorisé par la législation particulière.

En tout temps, vous pouvez vous adresser par courriel aux adresses électroniques que vous trouverez sur notre site Internet (<http://www.laneuveville.ch/fr/admin/servicescommunaux/>).

Vos correspondants sont à votre disposition par téléphone selon les horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30-11h30	13h45-16h15
Mardi	08h30-11h30	
Mercredi	08h30-11h30	13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h30	13h45-17h45
Vendredi	08h30-11h30	13h45-16h15

et aux numéros ci-dessous :

- Contrôle des habitants, impôts, police administrative, chancellerie : 032 / 752 10 00
- Service des finances, facturation : 032 / 752 10 10
- Service social régional : 032 / 752 10 20
- Agence AVS, AI, caisse de compensation : 032 / 752 10 40
- Gestion du territoire, urbanisme, permis de construire : 032 / 752 10 80
- Service de l'équipement, électricité : 032 / 752 10 84

Le Conseil municipal et l'administration communale vous remercient de continuer à respecter les mesures de l'OFSP qui permettront à toutes et tous d'améliorer la situation. Prenez bien soin de vous !

Votre Conseil municipal  
Votre administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION  
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,  
LA NEUVEVILLE ET NODS

#### Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignières, La Neuveville et Nods (SIEL)

par adresse: Administration communale, rue du Centre 6,  
2525 Le Landeron

#### Arrêté du Conseil intercommunal concernant la modification de certaines dispositions du règlement général du SIEL relatives à la composition du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal du Syndicat d'épuration des eaux du Landeron, de Lignières, La Neuveville et Nods (SIEL),

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement général du SIEL, du 04 avril 2001,  
Vu le rapport du Comité du SIEL, du 08 février 2021,  
Sur la proposition du Comité du SIEL,

#### Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le règlement général du SIEL, du 04 avril 2001, est modifié comme suit:

#### Conseil intercommunal

##### Composition Art. 2.2

<sup>1</sup> Le Conseil intercommunal est composé des représentants des communes membres.

<sup>2</sup> Chaque commune a le droit de désigner, parmi ses électeurs communaux, un délégué par 500 habitants ou fraction égale ou supérieure à 250 habitants.

<sup>3</sup> Si un membre du Conseil communal d'une commune membre siège au Comité exécutif, aucun autre membre dudit Exécutif ne pourra siéger auprès du Conseil intercommunal.

<sup>4</sup> Le chiffre de la population de chaque commune comprend tous les habitants sans distinction aucune; il est fixé par le dernier recensement cantonal ou communal connu le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant le début de la période pour laquelle la nomination a lieu.

<sup>5</sup> Une personne ne peut revêtir à la fois la qualité de délégué et celle d'employé du SIEL.

#### Comité

##### Composition Art. 2.18

<sup>1</sup> Le Comité est nommé pour quatre ans au début de chaque période administrative par le Conseil intercommunal sur proposition des communes membres, parmi les électeurs communaux.

<sup>2</sup> Il comprend six membres, soit deux délégués du Landeron, un délégué de Lignières, deux délégués de La Neuveville et un délégué de Nods.

<sup>3</sup> En principe, les conseillers communaux responsables du dicastère des travaux publics sont membres de droit. L'administrateur/trice-adjoint/e de la Commune du Landeron et l'administrateur/trice des finances de la Municipalité de La Neuveville assistent aux séances avec voix consultative.

<sup>4</sup> Les membres du Comité sont rééligibles.

Article 2

Le présent arrêté entrera en vigueur après expiration du délai référendaire et sanction du Conseil d'Etat.

Le Landeron, le 23 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
Le président : Le secrétaire :  
J.-M. Jeanneret R. Humbert-Droz

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant, horaire temporairement réduit en raison de la crise sanitaire actuelle et la mise en télétravail d'une partie du personnel communal :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiesse.ch](mailto:info@leplateaudiesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudiesse.ch](http://www.leplateaudiesse.ch)

En 2021, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	02.04.2021		Vendredi Saint
Lundi	05.04.2021		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	13.05.2021	14.05.2021	Ascension
Lundi	24.05.2021		Pentecôte
	19.07.2021	30.07.2021	Vacances estivales
	27.12.2021	31.12.2021	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE,  
LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

10 avril, 24 avril, 8 mai, 22 mai, 5 juin, 19 juin

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION  
A PÂQUES**

En raison des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le **vendredi 2 avril** et le **lundi 5 avril 2021**. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

L'administration communale

**FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE  
DE DIESSE À PÂQUES**

En raison des fêtes de Pâques, la déchetterie de Diesse sera fermée le **lundi 5 avril 2021**.

L'administration communale

**Avis de construction**

Requérants : Mme et M. Jessica et Franck Davoli, Chenaux 19, 2517 Diesse

Auteur du projet : Bouygues E&S Intec Suisse SA – Helion Romandie, 1400 Yverdon-les-bains

Propriétaires fonciers : Mme et M. Davoli, Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2087, Chenaux 19, Village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai 2021. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Secrétariat communal

**Avis de construction**

Requérante : Vaucher J. Construction, La Reposière 18, 2516 Lamboing.

Emplacement : parcelle no 2163, au lieu-dit : "La Ravoye 17 et 17a", Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction de deux villas individuelles avec terrasses couvertes, mise en place de deux couverts à véhicules et création d'un chemin d'accès.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogations : art. 80 LR et 25 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 mars 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR**

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée**. Le dégagement de fumée ne devrait **pas durer plus de 10 minutes**. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

**L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type, par incinération en plein air, est proscrite.**

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

L'administration communale

**ROBINETS QUI GOUTTENT  
ET WC QUI COULENT !!!**

Saviez-vous que quand les robinets gouttent ou les WC coulent, cela peut engendrer une grande consommation d'eau. Donc gare à votre facture ! Pensez à faire réparer vos robinets et toilettes à temps.

L'administration communale

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET  
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Du bois de feu 100 % hêtre sec est disponible en toute longueur. La livraison se fait à domicile. Pour le prix, veuillez-vous adresser directement à M. Ph. Mottet.

Commune mixte de Plateau de Diesse  
et Commune Bourgeoise de Prêles



TRANSFUSION CRS SUISSE

.f.  
 iaq  
 goutte  
 .mpte. Cf.  
 naque gou.  
 .mpte. Chaque  
 goutte compte. t  
 Chaque goutte co.  
 a goutte compte. Che  
 .mpte. Chaque goutte  
 mpte. Chaque goutte con  
 : goutte compte. Chaque g  
 mpte. Chaque goutte con  
 ). **Chaque goutte compte.** (   
 ) compte. Chaque goutte  
 e. Chaque goutte comr  
 ie goutte compte. C'  
 .mpte. Chaque  
 mpte.

**DONNER LE SANG  
SAUVER DES VIES**

transfusion.ch





## Horaire de la déchetterie

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay  
ADMINISTRATION COMMUNALE

## EASYVOTE POUR LES JEUNES CITOYENS ET LES MOINS JEUNES !

Dans le but de sensibiliser davantage de jeunes à voter, le site [www.easyyvote.ch](http://www.easyyvote.ch) vous procure des explications, des vidéos sur les différentes votations fédérales. Vous y trouverez également des explications sur les mécanismes du vote. Des informations pour les prochaines votations sont d'ores et déjà disponibles. Allez donc y jeter un œil !

Administration communale

## LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1<sup>er</sup> juin 2021** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration  
Administration communale

## AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1<sup>er</sup> août 2021 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail [info@amicus.ch](mailto:info@amicus.ch). L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérant :** Droz Thierry, La Ruine 123, 2518 Nods  
**Auteur du projet :** Droz Thierry, La Ruine 123, 2518 Nods

**Projet :** Construction d'une place d'équitation de 600 m<sup>2</sup> pour préserver les pâturages en cas de mauvais temps

**Zone :** Agricole

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** suivant plans

**Protection des eaux :** A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 25.03.21

Administration communale

## VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Comme l'année dernière, nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch)). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal



## Nouvelles de l'administration

### Autonomisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation

**Le monde de la mobilité va vivre de profondes mutations, qui n'épargneront pas l'Office de la circulation routière et de la navigation. Les conséquences de cette évolution et les réponses qui peuvent lui être apportées ont été examinées de près par la Direction de la sécurité et présentées dans un rapport et une étude d'acte normatif. Le Conseil-exécutif transmet les deux documents au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance. Le parlement devrait en débattre lors de la session d'été 2021.**

Le monde de la mobilité va vivre de profondes mutations ces prochaines décennies, avec l'avènement de véhicules entièrement automatisés et connectés, la mobilité intégrée ou encore de nouvelles plateformes de mobilité. Les conséquences de cette évolution seront profondes pour les offices cantonaux de la circulation routière et de la navigation, dont les tâches et le fonctionnement vont se transformer. Les offices en question doivent donc être capables de s'adapter rapidement. Au vu

de ces évolutions, le Conseil-exécutif a chargé la Direction de la sécurité d'étudier la manière dont l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) pourrait relever au mieux ces défis sur le plan organisationnel.

### Avantages et risques d'une autonomisation de l'OCRN

Le rapport et l'étude d'acte normatif qui ont été élaborés analysent en profondeur le contexte et les perspectives d'avenir. Ils esquissent des pistes et des solutions possibles tout en soulignant les avantages et les risques d'une autonomisation. L'idée première est de transformer l'OCRN en un établissement cantonal autonome de droit public. Une privatisation est hors de question. L'établissement OCRN resterait la propriété unique du canton. La loi fixerait ses compétences et le Conseil-exécutif le piloterait au moyen d'instruments qui ont fait leurs preuves pour gérer d'autres établissements de droit public.

### Associer suffisamment tôt le Grand Conseil aux discussions

Tant le rapport que l'étude d'acte normatif concluent qu'une autonomisation de l'OCRN sous forme d'établissement de droit public présente des

avantages et des perspectives d'avenir. Des coûts plus transparents garantiront une tarification plus équitable pour la population bernoise. Les deux documents abordent également des questions centrales que le législateur devra trancher ultérieurement. C'est pourquoi le Conseil-exécutif tient à associer suffisamment tôt le Grand Conseil aux discussions.

Le Conseil-exécutif ne s'est pas encore prononcé définitivement sur l'autonomisation de l'OCRN. Selon lui, il est aussi envisageable d'étendre la marge de manœuvre de l'administration cantonale en général en conservant les structures des offices. Il tient en outre à ce que les fonctions souveraines continuent à être exercées par un service de l'État dans toute la mesure du possible.

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de la Direction de la sécurité sur l'autonomisation de l'OCRN, avec ses 15 principes directeurs, ainsi que de l'avant-projet d'acte normatif. Le Grand Conseil devrait débattre des deux textes à l'été 2021.

## 6 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 2 avril

10h, culte de Vendredi-saint

Lecture du récit de la passion dans l'Evangile de Luc - méditations

John Ebbutt, pasteur

Sara Gerber, orgue

Dimanche 4 avril

10h, culte festif de Pâques. Sainte Cène

Luc 24, 1-12 : se souvenir

John Ebbutt, pasteur

Sara Gerber, orgue et soliste pour les chants

Le diacre Jean-Marc Leresche se tient à votre disposition, et sur rendez-vous, principalement le mardi de 10h à 16h pour une visite, un entretien, un temps d'échange et de discussion à domicile ou au secrétariat.

Merci de le contacter (voir ci-dessous).

Méditation hebdomadaire de la Blanche-Eglise le mardi de 17h à 17h30. Temps de recueillement en musique, lectures et prières. Accueil dès 16h45.

A tous nous souhaitons une joyeuse Pâques !

### La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Beim Abschluss sind keine Informationen eingegangen

Pikettdienst

29. März bis 11. April: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messe

Dimanche, messe à 10h, limitée à 40 personnes maximum. Merci de contrôler sur notre site [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch) ou au 032 751 28 38

Besoin d'aide ?

Vous pouvez transmettre vos demandes à M. Salomon, théologien en pastorale (079 352 38 12) ou les glisser dans la boîte aux lettres Solidarité (près de l'église), ou par courriel : [solidarite@kathbielbienne.ch](mailto:solidarite@kathbielbienne.ch)

**Célébrations du temps pascal**

**Inscriptions préalables obligatoires !**

Les restrictions sanitaires en vigueur demeurent. Notre-Dame de l'Assomption, à La Neuveville ne peut accueillir plus de 40 personnes. Une inscription préalable est requise. **Pour vous inscrire :** Hotline 079 190 80 60

[www.cathberne.ch](http://www.cathberne.ch) / [upbienne-laneuveville.ch](http://upbienne-laneuveville.ch)

Vendredi Saint 2 avril

17h La Neuveville (Rue des Mornets 15)

Dimanche 4 avril, Pâques

9h30 & 11h : La Neuveville (Rue des Mornets 15)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Vendredi saint

Vendredi 2 avril, 10h, thème: Qu'est-ce qui reste essentiel quand plus rien ne va ? Présentation de l'œuvre de l'artiste peintre Christoff Barron sur la cène du Christ, exposé à Berlin et à Strasbourg. Service de voiture.

Dimanche de Pâques

Dimanche 4 avril, 10h, thème: Pourquoi avons-nous besoin de ressuscité? Service de voiture.

Après-midi enfants

Mercredi 7 avril, 14h-16h, Maison de paroisse, après-midi cinéma avec le film d'animation "Pierre lapin". Pop-corn, sculptures de ballon, pour les enfants dès 6 ans.

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse.

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, [strouèche@gmail.com](mailto:strouèche@gmail.com)  
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial : Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77.

[www.lac-en-ciel.ch/diesse](http://www.lac-en-ciel.ch/diesse)

### Paroisse de Nods

Vendredi Saint (voir sous Diesse)

Dimanche 4 avril Pâques

Nods, 10h, culte, Sainte-Cène, orgue et trompette

Mardi 6 avril

9h, lecture biblique, prière, salle de paroisse. (supprimé)

Dimanche 11 avril

10h, culte, Nods

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri et en streaming.

1er et 3ème dimanches du mois

10h : Culte groupes de vie. Cours message, réflexion et ensuite partages en groupe. Abri et streaming.

2ème dimanche du mois

A 9h30 & 11h : Cultes festifs intergénérationnel.

Seulement à l'Abri.

4ème dimanche du mois

10h : Culte Bible en main. Seulement à l'Abri.

Si 5ème dimanche du mois 10h : Vous référer au site internet.

Pasteur : Didier Suter 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

Vu le nombre limité de personnes autorisées actuellement en présentiel, merci d'annoncer votre présence via le site de l'Abri, ou en contactant le pasteur.

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :

9h30 : Partage de la parole (EDS)

10h30 : Culte, louange et prédication

(Avec les précautions d'usage de désinfection et de distance)

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

**Repas à domicile :** tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien

en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Equipeement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

**Noctanbus :** départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

**Moonliner :** départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Fermeture hivernale.

Infos et manifestations sous : [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)

Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 494 53 43

## Musées / Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur

demande. Renseignements : Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

01.05.2021 Pierre Aucaigne & Vincent Kohler

02.05.2021 Pierre Aucaigne & Vincent Kohler

14.05.2021 60 Miles

21.05.2021 Boogie-Woogie Night 2

### Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

#### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

#### Dentiste

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

• grossesse désirée ou imprévue.

• contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

### Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)